

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

**à la simple question Catherine Labouchère et consorts –  
Accès à l'hôpital Riviera-Chablais :  
comment répondre aux députés valaisans dans le cadre des relations intercantionales ?**

***Rappel de la simple question***

*Accès à l'hôpital Riviera-Chablais : comment répondre aux députés valaisans dans le cadre des relations intercantionales ?*

*Récemment, le Grand Conseil valaisan s'est inquiété de la difficulté d'accès à l'hôpital Riviera-Chablais dans un temps adéquat : transports publics pas assez nombreux, places de parcs insuffisantes. La problématique n'est pas nouvelle. Du côté vaudois, des solutions ont été trouvées et seront soumises aux aléas du temps et au jugement des usagers.*

*Cela étant, si des interrogations surviennent au parlement valaisan, il est légitime de les entendre afin de trouver des solutions durables.*

*La question suivante est donc posée au Conseil d'Etat : suite à ces questionnements valaisans, que peut-il proposer pour ne pas laisser s'installer des insatisfactions ?*

## ***Réponse du Conseil d'Etat***

La question posée par Madame Labouchère soulève un problème récurrent depuis le début du projet de Rennaz, puisqu'il s'agit de l'accès au site de l'HRC. En l'occurrence, la question de l'accès à l'hôpital de Rennaz se pose à plusieurs niveaux : d'une part, il s'agit de savoir si l'accès est adéquat en transport en commun et, d'autre part, il s'agit de savoir si la capacité des parkings est satisfaisante pour le personnel et pour les visiteurs.

L'accessibilité en transports publics à l'Hôpital Riviera Chablais (HRC), du côté valaisan, repose principalement sur la ligne de bus régionale CarPostal 12.120 Monthey – Collombey – Muraz – Vionnaz – Vouvry – Chessel – Noville - Rennaz – Villeneuve, ainsi que, selon les provenances des voyageurs, un rabattement sur la gare d'Aigle par le train régional AOMC ou la ligne ferroviaire du Simplon. Depuis Aigle, la ligne de bus régionale TPC 12.111 Aigle – Roche – Rennaz – Villeneuve dessert l'hôpital deux fois par heure du lundi au dimanche.

Du côté vaudois, la desserte est complétée par le prolongement de la ligne urbaine VMCV 201 Vevey – Montreux – Villeneuve – Rennaz qui offre des relations directes entre l'HRC et les Communes littorales de la Riviera toutes les 10 minutes depuis le 15 décembre 2019.

La ligne CarPostal 12.120 a été mise en service en décembre 2018 avec 18 paires de courses du lundi au dimanche, soit une cadence horaire entre 5h et 22h. Plus de 1000 voyageurs l'empruntent chaque jour de semaine, que ce soit pour des trajets internes à chacun des deux Cantons ou pour accéder à l'HRC.

Il est encore trop tôt à ce jour pour émettre un bilan chiffré de l'usage de la ligne 12.120, ainsi que de toutes les autres lignes de transport public du secteur, par les collaborateurs et visiteurs de l'HRC, quelques mois d'exploitation étant nécessaires pour disposer de statistiques valables.

Un point de situation sera réalisé entre les Cantons du Valais et de Vaud concernant la ligne 12.120. Le passage à une cadence à 30 minutes aux heures de pointe a déjà été évoqué. Si le Canton du Valais est le commanditaire principal de cette ligne, le Canton de Vaud a déjà annoncé son soutien au Service de la mobilité du Canton du Valais pour une augmentation de la cadence dans le cadre de la prochaine commande d'offre si la fréquentation constatée le permet. Environ 40 % des prestations de la ligne sont effectuées sur sol vaudois et sont assumées financièrement par le Canton de Vaud. Des réflexions sont également menées pour accélérer les temps de parcours pour certains trajets, qui pourraient ne pas être jugés suffisamment compétitifs aujourd'hui par rapport à des temps de parcours en transports individuels.

S'agissant maintenant de l'accès en véhicule privé, les renseignements pris auprès de la direction de l'Hôpital Riviera-Chablais montrent, d'une part, que le parking du public n'est pas saturé bien que quelques voitures aient utilisé de manière inappropriée les places de déposes des urgences créant parfois des difficultés d'accès depuis l'ouverture. Du point de vue du personnel également, le constat a été fait que le parking n'est pas à saturation, à tel point que sur les 650 places disponibles, 785 autorisations avaient été octroyées à fin novembre. Aujourd'hui, près de 200 autorisations supplémentaires ont pu être accordées au personnel, selon les critères négociés avec la commission du personnel. 975 autorisations ont donc été accordées à ce jour. 200 demandes ne sont pas satisfaites pour l'heure, dont 55 ne répondent pas aux critères d'acceptation.

La situation est donc sous contrôle s'agissant de l'accès à l'hôpital. Concernant la question de l'utilisation des transports en commun, notamment en Valais, le gouvernement valaisan est saisi de la question. Le Conseil d'Etat vaudois ayant déjà répondu à la problématique de l'accès depuis la Riviera, il ne lui appartient pas de répondre aux interpellations des députés valaisans. Le Conseil d'Etat rappelle cependant les contacts intervenus entre les services en charge de la mobilité des deux cantons et le soutien cantonal vaudois déclaré dans ce cadre.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 12 février 2020.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*V. Grandjean*